

*Initiatives ministérielles*

Notre proposition s'est perdue dans le grand gouffre bureaucratique et nous nous retrouvons devant une proposition qui diminue les activités parlementaires fondamentales. C'est tout à fait inacceptable.

Nous voyons par conséquent que le calendrier parlementaire, présenté comme un modèle d'efficacité, n'est en fait qu'un autre moyen pour le gouvernement d'établir son pouvoir. Ce n'est qu'une autre tentative de réduire les moyens d'obtenir que le gouvernement rende des comptes au Parlement et, par son intermédiaire, aux Canadiens.

Ce désir du gouvernement de réduire l'opposition au silence ne se voit pas seulement dans ses propositions relatives au calendrier, mais aussi dans une série de propositions au sujet de la durée des discours et des débats.

Prétendant que la réduction du nombre de jours de séance doit correspondre à une réduction du nombre de jours consacrés aux débats, qui sont déjà limités par le Règlement, le gouvernement propose de réduire de huit à six jours le débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône.

Dans sa proposition, le gouvernement élimine également la possibilité pour l'opposition et un tiers parti de proposer un sous-amendement, ce qui élimine encore deux possibilités de mettre à l'épreuve la confiance de la Chambre envers le gouvernement.

Le débat sur l'Adresse, plus connu sous le nom de débat sur le discours du Trône, est un moment unique au cours d'une session, puisqu'il offre aux députés une liberté presque totale quant aux questions qu'ils soulèvent et qu'ils jugent dignes d'attention.

La session s'ouvre avec le discours du Trône, prononcé par le gouverneur général, qui énonce les priorités du gouvernement. Les simples députés ministériels y répondent ensuite en remerciant le gouverneur général pour son discours. L'opposition propose ensuite des amendements à l'Adresse pour soulever des questions qui, selon elle, devraient être réglées différemment ou recevoir une plus grande attention. À la fin du débat, les députés ont eu largement l'occasion de traiter d'une façon générale de l'état de la nation et sont prêts à se pencher sur les problèmes précis.

Dans une Chambre qui compte maintenant 300 députés, cela représente une véritable occasion pour les simples députés de tous les partis de s'adresser à la Chambre et d'exprimer leurs points de vue sur tout un éventail de

questions intéressant tout le pays, une région ou voire seulement leur circonscription. Je me souviens qu'en 1980, en tant que simple député ministériel, j'ai eu la possibilité d'exprimer les préoccupations de mes électeurs. J'en ai profité, et je recommanderais très fortement à tous les députés, de tous les partis, de participer également à ce débat. Mais en réduisant le nombre de jours qui y sont consacrés, vous empêchez les députés qui ont des préoccupations légitimes, non pas des questions partisans qui donnent lieu à des échanges acerbes, mais de vrais sujets substantiels et d'un grand intérêt, d'en faire part à leurs collègues et à la Chambre.

• (1650)

À mon avis, ce n'est pas en privant les députés d'un tel moyen, au moment même où le pays entier discute de la structure dont il voudrait se doter à l'avenir, que nous assurerons une meilleure compréhension et une meilleure connaissance des diverses régions et cultures qui composent ce grand pays.

À l'origine, aucune limite de temps n'était imposée à la durée du débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône. Au cours des premières années de la Confédération, l'Adresse était souvent adoptée après une seule journée de débat; elle était longue et comprenait souvent de nombreux renvois à des propositions particulières que le gouvernement avait incluses dans le discours du Trône. On votait séparément sur chaque proposition et on ne présentait des amendements que rarement.

Au début du siècle, l'Adresse ne comportait plus qu'un seul paragraphe dans lequel on présentait des remerciements pour le discours du Trône et on proposait de plus en plus fréquemment des amendements portant sur les faiblesses des propositions du gouvernement. La durée du débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône s'est prolongée pour finir, en 1926, par un débat-marathon de 26 jours auquel on a dû mettre fin par une clôture. À l'origine, les amendements proposés à l'Adresse ne posaient pas automatiquement la question de confiance à l'égard du gouvernement et celui-ci a adopté des amendements au moins à deux reprises, soit en 1899 et plus récemment en 1951.

Toutefois, en 1959, le Président Michener a statué que les amendements devaient mettre en question la confiance du Parlement dans les politiques du gouvernement. Après le fiasco de 1926, on a exercé de plus en plus de pressions pour limiter le débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône et pour dresser un cadre de travail pour l'étude des amendements.